

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 octobre 2021 liant la Ville de Rouen et l'EPF de Normandie fixant les conditions d'acquisition et de revente à la ville des parcelles de l'opération 900128 – F – 76 – ROUEN « CENTRALITE DU CHATELET »,
- Vu l'Avenant technique du 25 octobre 2024 au Programme d'Action Foncière de la ville de Rouen susmentionné,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter, à la demande de la ville de Rouen, l'extension de périmètre de veille foncière de l'opération 900128 – F – 76 – ROUEN « CENTRALITE DU CHATELET », sur les parcelles cadastrales sises sur la ville de Rouen (76), conformément au plan joint en annexe, et **d'acquérir** les parcelles au sein de ce périmètre selon les intentions du partenaire.

D'accepter de réévaluer l'enveloppe de l'opération 900128 – F – 76 – ROUEN « CENTRALITE DU CHATELET », et de la porter à 3 500 000 € HT, soit une augmentation de 1 500 000 € HT.

D'accepter la sortie de ladite opération du Programme d'Action Foncière de ville de Rouen, étant précisé que cette sortie interviendra lors de la signature de la convention d'interventions par voie de substitution contractuelle.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la ville de Rouen, une convention d'intervention.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie

Gilles GAL

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

30 JUL. 2025

Philippe LERAÏTRE

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

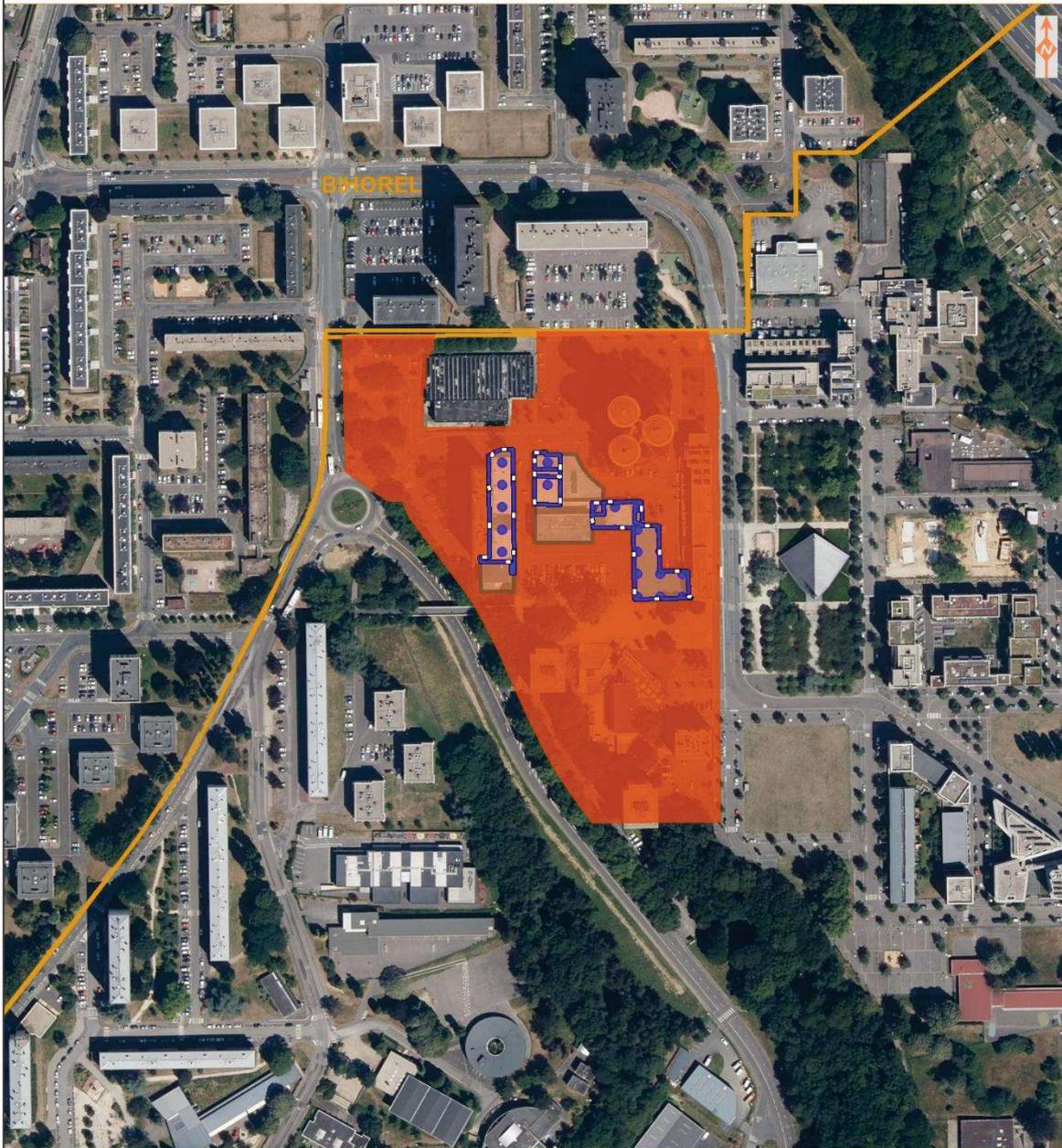


Action foncière

ROUEN : CENTRALITE DU CHATELET

Métropole Rouen Normandie
Rouen

Surface : 4,092 ha environ
Emprise bâtie : 8 043 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 29/04/2025

-  Parcelles en stock EPF
-  Extension de périmètre
-  Lots en stock EPF
-  Limites communales
-  Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :

0 25 50 100
Mètres

Action foncière ROUEN : CENTRALITE DU CHATELET

Métropole Rouen Normandie
Rouen

Code Opération : 900128
Surface : 4,092 ha environ
Emprise bâtie : 8 043 m² environ
Section : DP



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 29/04/2025

-  Parcelles en stock EPF
-  Lots en stock EPF
-  Emprise concernée par l'opération
-  Extension de périmètre
-  Limites communales
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

0 12,5 25 50 Mètres